

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE 2/14/10/2024
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire de la commune de Corrano

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu la délibération n° 10/13042024 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité social territorial en date du 27/03/2024

Vu l'arrêté n° 1/09092024 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion après avis du comité social territorial en date du 27/03/2024

ARRETE

ARTICLE 1 - Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année **2024** est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe

<u>Ordre</u>	<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
1	CLEMENTI VERONIQUE	Adjoint Administratif	<u>01/11/2024</u>

ARTICLE 2 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de la Corse du Sud** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 - Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera : - publié ou affiché en collectivité, ou l'établissement public

Fait à Corrano.....

le 14/10/2024
Le Maire,

Le Maire ,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



PUBLIÉ LE 14/10/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000947-20241014-214102024-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2024

Publication : 14/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

